



Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025

Présents : Dominique MICHAUD, Thierry MADER, S. DUCUGNON, Eric MUGNIER, Josiane GOYET, Fabien JAILLET, Hervé MILLOT, Sophie SOUBRIER, Alexandra TERRIER, Pascal TIGNOLET

Absents excusés : Nicolas BENEUX (Procuration à E. MUGNIER), Aurore CHARPIOT (Procuration à A. TERRIER), Bruno DUPUIS

Secrétaire de séance : Thierry MADER

Présents : 10 - Votants : 12

ENERGIE

❖ **AJOUT D'UN POINT DE LIVRAISON AU GROUPEMENT D'ENERGIES DU SIEEEN** Rapporteur : D. MICHAUD

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la Commune de CHAMPVANS est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil du point de livraison : EP FEUX TRICOLORES.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal DECIDE** de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne le point de livraison : EP FEUX TRICOLORES

Vote : Pour à l'Unanimité

❖ **POINT SUR LE DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE**

M. Le Maire fait le point et fait part au conseil des avancés des différents projets d'installations photovoltaïques : bâtiments communaux, ombrières de la salle des fêtes et centrale à l'ancienne décharge.

RESEAUX

❖ **RESEAUX TELEPHONIQUES ORANGE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025**

Rapporteur : D. MICHAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques d'Orange et arrête comme suit la redevance due pour l'année 2025 sur la base de l'état du patrimoine total au 31/12/2024 :

Patrimoine	Patrimoine en aérien	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16.712	30.00 €	501.36 €
Artère aérienne	4.883	40.00 €	195.32 €
Total redevance Brut			696.68 €
Coefficient d'actualisation*			1.62182
Redevance 2025			1 129.89 €

* année N-1 calculé sur la moyenne d'index TP01

Vote : Pour à l'Unanimité

VOIRIE

❖ DENOMINATION ET NUMEROTATION DE LA RUE DESSERVANT LE LOTISSEMENT JARDINS FONTAINE

Rapporteur : D. MICHAUD

M. Le Maire rappelle au Conseil que deux permis d'aménager d'un lotissement aux Jardins Fontaine ont été accordé le 15 octobre 2024. La réalisation est prévue en deux phases : phase 1 : 23 parcelles et phase 2 : 19 parcelles.

Par acte notarié après l'achèvement des travaux et après le contrôle des réseaux, la Commune incorporera dans son domaine la voirie, les espaces verts, ainsi que les réseaux d'éclairage public, d'eaux pluviales, d'eau potable et d'eaux usées. La voirie ne pourra être classée qu'une fois acquise par la Commune.

En attendant le classement de la voirie et afin de faciliter les démarches de l'aménageur et des futurs acquéreurs, M. Le Maire propose de nommer la rue créée qui desservira le lotissement et de numéroter les parcelles.

M. Le Maire rappelle que la numérotation de la rue du Saule Blanc a été validée par délibération le 18 mai 2022.

M. Le Maire propose de nommer la voie : **Rue des Jardins de la Fontaine** reprenant ainsi l'ancienne dénomination du chemin déclassé le 26/04/2023 et intégré au futur lotissement.

La numérotation sera attribuée selon le plan annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

▶ **NOMME** la rue créée : **Rue des Jardins de la Fontaine**

▶ **NUMEROTE** l'ensemble des parcelles du lotissement selon le plan annexé à la présente

▶ **DEMANDE** le classement de cette voie dans la voirie communale après sa cession par l'aménageur et la mise à jour du dossier « Etats des Chemins » de la Commune.

Vote : Pour 11- Contre 0 - Abstention 1

BÂTIMENTS

❖ TRANSFORMATION DE L'ANCIEN CABINET MEDICAL EN APPARTEMENT – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur : T. MADER

M. MADER expose au conseil municipal avoir mandaté le cabinet SAS Catherine BOUHAND Architecte pour réaliser une étude sur le devenir de l'ancien cabinet médical sis 1, rue de la Poste.

Ce cabinet a réalisé un état des lieux et proposé différents scénarii chiffrés pour la transformation de l'ancien cabinet médical en un appartement destiné à la location.

M. MADER propose de recruter le cabinet SAS Catherine BOUHAND Architecte comme maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet. La maîtrise d'œuvre comprendra les missions suivantes : APD (Avant-Projet Détaillé), PC (Permis de Construire), DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), ACT (Assistance à la passation des Contrats de Travaux), DET (Direction de l'Exécution des Travaux), AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. MADER et après en avoir délibéré,

▶ **RETIENT** le Bureau d'études SAS Catherine BOUHAND Architecte, à DOLE pour la mission de maîtrise d'œuvre de la transformation de l'ancien cabinet médical en un appartement destiné à la location comprenant les missions :

- APD – PC	1 886.25 €
- DCE – ACT	2 263.50 €
- DET – AOR	4 149.75 €

Pour un montant total de 8 299.50 € H.T.

▶ **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre, les avenants éventuels et toute pièce se rattachant à ce dossier et **DECIDE** de lancer la consultation en procédure adaptée simple dès le dossier constitué

▶ Cette mission étant suivie de travaux, **DECIDE** l'imputation de cette étude en investissement au budget primitif.

Vote : Pour 11- Contre 1 – Abstention 0

Affiché le 7 mars 2025

Le Maire,
Dominique MICHAUD

